

FORMULAIRE - MODIFICATION D'ENTREPRISE INDIVIDUELLE OU DE MICRO-ENTREPRISE

Merci de compléter ce formulaire et de le déposer à l'accueil de la CEM, ou de le renvoyer par courriel à contact@cemstbarth.com, accompagné des pièces justificatives demandées en annexe.

La CEM reviendra vers vous.

<u>NOM :</u>	<u>PRENOM :</u>
<u>TELEPHONE :</u>	<u>COURRIEL :</u>
<u>NUMERO DE SIREN :</u> -----	<u>NUMERO DE SECURITE SOCIALE :</u> -----
<u>VOTRE REGIME SOCIAL EST (merci de cocher) :</u> <input type="radio"/> MICRO-ENTREPRENEUR <input type="radio"/> ENTREPRENEUR INDIVIDUEL	<u>A PARTIR DE QUELLE DATE SOUHAITEZ VOUS LA MODIFICATION ? :</u>
<u>QUELLE EST L'ADRESSE ACTUELLE DE VOTRE ENTREPRISE ? :</u>	

MODIFICATIONS SOUHAITEES (Merci de cocher et précisez) :

- UN TRANSFERT DE SIEGE/MODIFICATION D'ADRESSE : OUI / NON

- UNE SUPPRESSIONS/AJOUT D'ACTIVITE : OUI / NON

- UNE INVERSION D'ACTIVITE ENTRE LA PRINCIPALE ET LA SECONDAIRE : OUI / NON

- AUTRE (modification nom, prénom, nom commercial ...) :



DOSSIER REMIS A LA CEM LE :	SIGNATURE DU DECLARANT :

👉 **LISTE DES PIECES A FOURNIR :**

❖ Pour un transfert de siège ou d'établissement :

- La copie de votre pièce d'identité
- Le pouvoir donné à la CEM.
- Un justificatif de domicile (bail et facture ou attestation hébergement, bail, facture et pièce d'identité de l'hébergeur).
- Avec le nouvel adressage mis en place par la Collectivité, L'adresse doit être parfaitement précise.
- Avec le nouvel adressage mis en place par la Collectivité, L'adresse doit être parfaitement précise.
Vous trouverez votre nouvelle adresse avec ce QR Code :



- Un règlement de 170 euros (soit par virement, chèque ou CB à l'accueil de la CEM).

Des frais d'immatriculation au répertoire des métiers et/ou au Greffe seront à prévoir selon l'activité.

❖ Pour une adjonction d'activité ou une suppression d'activité, échange d'activité, modification du nom commercial :

- La copie de votre PI avec la mention certifiée conforme.
- Le pouvoir donné à la CEM.
- Un règlement de 170 euros (soit par virement, chèque ou CB à l'accueil de la CEM).

Des frais d'immatriculation au répertoire des métiers et/ou au Greffe seront à prévoir selon l'activité.

Le demandeur s'engage à verser des frais de dossier d'un montant de 170€. Ces frais couvrent les coûts administratifs de traitement du dossier et demeurent acquis en cas de refus, d'abandon ou d'annulation de demande.

